

ANNEXE

Politique de protection des données personnelles applicable au sein d'EQUIPAGE avocats depuis le 25 mai 2018

Mise à jour au 29 juillet 2026

➤ *Préambule :*

La présente note a pour objet d'informer les apprenants ou participants et les entreprises commanditaires qui ont recours aux formations dispensées par **EQUIPAGE avocats** (ci-après « **l'Organisme** »), de la politique de protection des données personnelles applicable par **EQUIPAGE avocats** dans le cadre de son activité d'organisme de formation.

EQUIPAGE avocats peut en effet être amené à collecter et à traiter des données personnelles vous concernant, que vous soyez participant à une action de formation, commanditaire ou partenaire.

La protection des données personnelles est une priorité pour **EQUIPAGE avocats**.

EQUIPAGE avocats respecte l'ensemble des dispositions réglementaires et législatives françaises et européennes relatives à la protection des données personnelles. Dans ce cadre, **EQUIPAGE avocats** prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée (LIL) et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

Cette politique s'applique à l'ensemble des traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre des activités de formation professionnelle de **l'Organisme**.

Les notions concernant la protection des données personnelles utilisées dans cette annexe ont le même sens que celui donné par le RGPD, notamment à l'article 4.

➤ *Identité et coordonnées du responsable de traitement :*

Le responsable de traitement est **EQUIPAGE avocats**, SELARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 519 316 509, organisme de formation déclaré sous le numéro 82 69 109 38 69, sise 50 RUE DE MARSEILLE, 69007 LYON, représentée par ses co-gérants :

Hortense CHARIGNON

Jérôme CHOMEL DE VARAGNE

Émilie ESCAT

Dorine GALLAND

Aurore PANAYE-SYLVAIN

Hélène PRESLE-LEJEUNE

➤ *Traitements de données existants*

1. Principes généraux sur la protection des données personnelles

Conformément à l'article 5 du RGPD, **l'Organisme** de formation s'engage à ce que les données personnelles soient :

- traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée,
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités,
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- exactes et, si nécessaire, tenues à jour,
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

2. Bases légales et finalités

a) Traitement consenti par la personne concernée pour une ou plusieurs finalités spécifiques

Les traitements suivants ne sont mis en œuvre que sous réserve du consentement exprès du participant (**article 6, 1, a) du RGPD**) :

- Les informations relatives à l'éventuelle situation de handicap du participant, aux seules fins d'adaptation de l'accueil et du déroulement de la formation,
- Les éventuelles contraintes alimentaires du participant (allergies et intolérances alimentaires, régimes alimentaires spécifiques, état de grossesse...) aux seules fins d'organisation logistique des repas, de la protection de l'état de santé des participants et du respect de ses convictions religieuses ou philosophiques,
- Les informations tenant à l'état de santé impactant la présence à la formation prévue.

Le refus ou l'absence de communication de ces informations est sans conséquence sur la participation du stagiaire à la formation. Il prive uniquement **l'Organisme** de la possibilité d'adapter en conséquence l'accueil ou la restauration.

b) Traitements nécessaires à l'exécution de la convention de formation professionnelle

Les traitements suivants sont nécessaires à l'exécution de la convention de formation professionnelle (**article 6, 1, b) du RGPD**) :

- La gestion administrative, comptable et financière des dossiers de formation (conventions de formation, annexes pédagogiques et financières, relations avec l'OPCO, facturation),
- L'organisation et le suivi administratif des actions de formation (convocation, attestation de présence collective, certificat de réalisation),
- L'organisation logistique des sessions (repas, accessibilité, adaptation aux situations de handicap),
- Le suivi pédagogique des participants (test de connaissances avant et après la formation, questionnaire de satisfaction),
- La communication avec les participants (envoi des convocations, du programme, des supports de formation et du test de connaissances corrigé)

c) Traitements nécessaires au respect d'une obligation légale ou réglementaire

Les traitements suivants sont nécessaires au respect d'une obligation légale ou réglementaire imposée à **l'Organisme (article 6, 1, c) du RGPD)** :

- Les obligations déclaratives et de justification liées au Bilan Pédagogiques et Financiers (BPF), auprès de l'administration,
- Les obligations liées à la certification QUALIOPI (audit de surveillance et de renouvellement),
- Les obligations de déclaration sur le Passeport de prévention,
- Les obligations de conservation,
- Les déclarations et justificatifs transmis aux opérateurs de compétences (OPCO),
- Les obligations administratives, comptables, judiciaires et fiscales de **l'Organisme**.

d) Traitements nécessaires aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Organisme

Les traitements suivants sont nécessaires aux fins des intérêts légitimes poursuivis par **l'Organisme (article 6, 1, f) du RGPD)**, notamment :

- L'exercice, le développement et la protection de son activité de formation,
- La promotion de son activité (communication auprès des commanditaires, des participants, et des prospects),
- L'amélioration continue de l'offre de formation et de ses contenus pédagogiques,
- La protection de la santé et de la sécurité des personnes, la protection des biens et celle de l'environnement,
- La protection de la confidentialité de ses données et de sa sécurité informatique.

3. Données traitées

a) Catégories de données traitées

L'Organisme de formation est amené à collecter et à traiter les données suivantes concernant les représentants personnes physiques des entreprises commanditaires et leurs salariés participants :

- Etat civil (prénom, nom, numéro de sécurité sociale, etc.),
- Coordonnées électroniques ou téléphoniques (professionnelles et/ou personnelles),
- Fonction occupée et entreprise employeur,
- Signatures du participant des feuilles d'émargement,
- Signature du commanditaire sur les conventions de formation et leurs annexes pédagogiques et financières,
- Informations sur la situation éventuelle de handicap du participant (étant rappelé que la communication de ces informations relève du libre choix du participant),
- Résultats aux tests de connaissances,
- Réponses au questionnaire de satisfaction des participants,
- Réponses au questionnaire de satisfaction des commanditaires,
- Présence ou absence des participants aux formations,
- Présence ou absence des participants au restaurant,
- Eventuelles contraintes alimentaires des participants (allergies et intolérances alimentaires, régimes alimentaires spécifiques, état de grossesse ...),
- Arrêt de travail éventuel interdisant la participation à la formation prévue,
- Données médicales nécessitant l'adaptation de la formation,
- Données de connexion (wifi notamment) /plateforme (Microsoft Forms, Teams, ...).

Ces données personnelles, dont la liste n'est pas exhaustive, ne sont traitées que dans la mesure où

cela est nécessaire aux finalités poursuivies, telles que rappelées ci-avant.

Dans l'hypothèse où la mission objet de la présente le requiert, le traitement peut inclure des données sensibles au sens de l'article 9 du RGPD.

Constituent notamment des données sensibles au sens de l'article 9 du RGPD : les informations relatives à la situation de handicap, les éventuelles contraintes alimentaires liées à l'état de santé ou à une conviction religieuse ou philosophique du participant, et le cas échéant, l'état de santé du salarié interdisant sa participation ou nécessitant un aménagement.

Ces données sensibles, comme l'autorise l'article 9 §2 du RGPD, peuvent être traitées dès lors qu'elles sont, notamment :

- Nécessaires aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres à **l'Organisme** de formation,
- Ou que la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

b) Source des données

Les données sont collectées directement auprès des participants aux formations et de leurs commanditaires, et indirectement auprès des OPCO.

c) Destinataires des données

Hormis un usage interne à **l'Organisme**, les données collectées peuvent être communiquées :

- Aux structures de conseil externes (cabinet d'expertise comptable et commissaires aux comptes notamment),
- Aux organismes financeurs (OPCO, ...),
- Aux organismes certificateurs QUALIOPI dans le cadre des audits de surveillance et de renouvellement,
- Aux organismes de contrôle administratifs, fiscaux et aux autorités judiciaires,
- Aux partenaires de **l'Organisme** (prestataire de restauration, ...),
- Au site du Passeport de prévention,
- Aux fournisseurs de systèmes informatiques / hébergeurs,
- Aux entreprises commanditaires.

Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

L'Organisme s'interdit par ailleurs de communiquer ou de céder à des tiers vos données à caractère personnel à des fins commerciales.

d) Délai de conservation des données par l'Organisme de formation (OF)

Les durées de conservation, selon les finalités poursuivies par le traitement, sont les suivantes :

Finalité	Base légale	Durée
Prospection et animation	Intérêt légitime de l'OF à exercer son activité professionnelle et à la développer	3 ans
Gestion de la relation avec ses clients (entreprises commanditaires), prospects et les participants (personnes physiques)		Durée de la convention de formation
Organisation, inscription et invitation aux événements de l'OF		3 ans
Gestion, suivi des dossiers de formation	Exécution de la convention de formation	Durée de la convention de formation augmentée des délais de prescription
Exécution de la prestation de formation		Durée de la convention de formation augmentée des délais de prescription
Facturation		10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice comptable au cours duquel la facture a été émise
Recouvrement		Jusqu'à complet paiement des honoraires
Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption	Respect d'obligations légales et réglementaires	5 ans après la fin des relations contractuelles avec l'OF
Comptabilité		10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable
Préparation et exécution de la formation	Base légale spécifique : traitement consenti par la personne concernée pour une ou plusieurs finalités spécifiques	Durée de l'action de formation augmentée des délais de prescription

e) Protection des données

Conformément aux articles 33 et 34 du RGPD, toute violation de données, qui interviendrait malgré nos mesures techniques et organisationnelles mises en place, serait notifiée à l'autorité de contrôle française (la CNIL), et si nécessaire aux personnes physiques impactées par ladite violation.

L'Organisme de formation prendrait alors immédiatement les mesures correctrices adéquates afin de limiter l'impact d'une telle violation et d'éviter qu'elle ne se reproduise.

4. Vos droits

Conformément aux dispositions du RGPD, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification et d'effacement des données (**art. 15, 16 et 17**)
- Droit de limitation ou d'opposition au traitement (**art. 18 et 21**)
- Droit à la portabilité des données (**art. 20**)
- Droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

5. Modalités d'accès et délai de réponse

Pour toute question relative au traitement de vos données ou à l'exercice de vos droits, vous pouvez adresser un email à Maître Hélène PRESLE-LEJEUNE, à l'adresse suivante : h.lejeune@equipage-avocats.com.

Ces droits peuvent être exercés selon les modalités définies à l'article 12 du RGPD.

6. Modifications de la présente politique

La présente politique est susceptible d'être mise à jour pour refléter les évolutions de notre activité ou afin de se conformer à toutes évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles ou techniques.

Soyez certain qu'**EQUIPAGE avocats**, en qualité d'Organisme de formation, met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et la confidentialité de données personnelles que vous lui confiez.

Compte tenu de leur déontologie et du secret professionnel auquel ils sont astreints, les membres du Cabinet EQUIPAGE avocats sont d'ores et déjà particulièrement sensibilisés à la sécurité et à la confidentialité des données qu'ils détiennent ou traitent pour votre compte.

Fait à Lyon, le 29 juillet 2026

Hélène PRESLE-LEJEUNE
Co-gérante

